

Extrait du plan d'études pour les

**branches complémentaires + 30 ECTS**  
en

- mathématiques
- informatique
- chimie
- géographie
- sciences du sport et de la motricité

et les

**branches complémentaires 90**  
**(60 + 30 ECTS) en**

- physique
- biologie

offertes par la Faculté des sciences  
pour les étudiant-es d'autres Facultés

**Branche complémentaire**  
**Sciences du sport et de la**  
**motricité + 30**

Accepté par la Faculté des Sciences le 26 mai 2008  
Version révisée du 30 mai 2011



## 2.5 Science du sport et de la motricité +30

[Version 2006, paquet de validation : BC30-SP.0003]

Selon les directives fédérales/intercantionales le sport peut être reconnu comme branche secondaire d'enseignement au niveau II pour autant que l'étudiant-e atteste d'une formation minimale de 90 crédits ECTS. Dès lors, il est invité à compléter la BCo-Sport 60 ECTS par le programme BCo-Sport +30 ECTS.

Ce programme de formation supplémentaire peut être suivi durant les études de bachelor déjà. Dans ce cas, il est considéré comme des « études optionnelles », suivies en parallèle avec les études de bachelor. Pour s'y inscrire, un formulaire d'inscription est disponible au Décanat de la Faculté des sciences.

Le programme BCo-Sport +30 ECTS peut également, selon les cas, être choisi dans le cadre d'un Master of Arts.

### 2.5.1 Structure de la branche complémentaire BCo-Sport+30

Le plan d'études se compose pour 30 ECTS des UE de la formation pratique – méthodologique marquées d'un astérisque (\*). Celle qui ont déjà été suivies dans la BCo-Sport-60 sont remplacées par d'autres UE.

### 2.5.2 Unités d'enseignement (UE)

#### Formation pratique – méthodologique

Code	Unités d'enseignement	Semestre	Heures	ECTS
<b>Domaine des jeux</b>				
SP.0780	* Approche systémique du jeu	SA	1	1
SP.0800	Badminton	SA	2	2
SP.0801	* Basketball I	SA	2	1
SP.0807	* Basketball II	SP	2	2
SP.0803	Football	SP	2	2
SP.0808	* Futsal	SA	2	2
SP.0809	* Handball	SA	2	2
SP.0816	Patinage et initiation au hockey sur glace	SA	2	2
SP.0817	Hockey sur glace	SA	2	2
SP.0838	Jeux d'autres cultures	SP	2	2
SP.0802	Uni-hockey	SA	2	2
SP.0804	* Volleyball I	SA	2	1
SP.0805	* Volleyball II	SP	2	2
SP.0818	Tennis de table	SP	2	2
<b>Domaine de l'expression corporelle</b>				
SP.0781	* Approche historique et sociologique de la danse	SA/SP	1	1
SP.0810	* Danse contemporaine I	SA/SP	2	2
SP.0819	* Danse populaire I	SA/SP	2	2
SP.0811	Danse contemporaine II	SA	2	2
SP.0824	Danse populaire II	SP	2	2
SP.0823	Expression et communication par le mouvement	SP	2	2

<b>Domaine d'activités gymnique et athlétique</b>				
SP.0782	* Approche structurelle des activités gymnique et athlétique	SP	1	1
SP.0831	* Athlétisme I	SP	2	1
SP.0832	* Athlétisme II	SP	2	2
SP.0839	* Athlétisme III	SP	2	2
SP.0833	Course d'orientation	SP	2	2
SP.0814	Escalade sportive	SP	2	2
SP.0812	* Gymnastique aux agrès I	SA	2	1
SP.0813	* Gymnastique aux agrès II	SP	2	2
SP.0815	* Gymnastique aux agrès III	SA	2	2
<b>Domaine des sports d'eau</b>				
SP.0783	* Approche psychologique des sports d'eau	SA	1	1
SP.0825	* Natation sportive I <sup>§§</sup>	SA	2	1
SP.0821	* Natation sportive II <sup>§§</sup>	SP	2	2
SP.0822	* Natation sportive III	SA	2	2
<b>Domaine des sports de neige</b>				
SP.0784	* Approche économique et fonctionnelle des sports de neige	SA	1	1
SP.0834	* Ski alpin <sup>§</sup>	Hors sem. 7 jours		2
SP.0835	Excursions à ski	Hors sem. 7 jours		2
SP.0836	Snowboard	Hors sem. 7 jours		2
SP.0837	* Ski de fond	Hors sem. 7 jours		2
<b>Domaine des sports de combat</b>				
SP.0854	Judo	SA	2	2
SP.0856	Judo avancé	SP	2	2
<b>Domaine des activités de développement et d'entretien physique</b>				
SP.0786	* Approche psychologique et fonctionnelle des activités de développement et d'entretien physique I	SA	1	1
SP.0787	* Approche psychologique et fonctionnelle des activités de développement et d'entretien physique II	SP	1	1
SP.0850	Fitness	SP	1	1
SP.0851	* Fitness en musique I	SA	2	1
SP.0852	Fitness en musique II	SP	2	2
SP.0855	Inline-skating	SP	2	2
SP.0843	Jonglage – Equilibre	SP	1	1
SP.0844	Triathlon	SP	2	2
SP.0845	Massage sportif	SP	2	2
SP.0846	Trekking	Hors sem. 7 jours		2

<sup>§</sup> Le ski alpin peut être remplacé par le snowboard comme cours obligatoire pour le DAES I ou II.

<sup>§§</sup> L'obtention du Brevet I de la société suisse de sauvetage est une condition requise pour se présenter aux épreuves d'examen des UE SP.0821 et SP.0825.

### 2.5.3 Contenu des unités d'enseignement de la branche complémentaire

Les **cours** avec travaux pratiques portent sur l'étude et la pratique des activités physique et sportive (APS) appartenant aux différents domaines d'action.

Les objectifs prioritaires d'apprentissage sont :

- le développement de la relation à soi, aux autres et à l'environnement par la pratique des activités physique et sportive ;
- l'analyse des habiletés motrices par l'utilisation de concepts, de modèles d'analyse ;

- l'acquisition de compétences technique, tactique, sociale et personnelle propre à chaque APS ;
- la connaissance des règlements, des mesures de prévention et de sécurité régissant la pratique des sports étudiés.
- Pour chaque UE, un descriptif détaillé est disponible sur GestEns ([www.unifr.ch/science/gestens](http://www.unifr.ch/science/gestens)) avec en particulier un descriptif des objectifs d'apprentissage.

#### **2.5.4 Évaluation des unités d'enseignement**

Les conditions d'évaluation des UE sont indiquées dans les annexes, par domaine. Prière de consulter les annexes des sciences du sport et de la motricité et de la médecine.